

1°) Conditions de l'évaluation :

Le candidat fait la préparation en toute autonomie.

Certaines questions ne s'adressent qu'aux candidats au BEP. , elles sont notées en fin de ligne, dans la colonne du barème C.A.P.

Une fois sa préparation remise à l'examineur, le candidat reçoit la préparation type.

Le candidat doit conduire ses essais en autonomie. Cependant, en cas d'impossibilité de conduire l'essai dans sa totalité, le candidat pourra demander l'aide de l'examineur qui aura pour rôle d'apporter au candidat le ou les renseignements complémentaires qui lui permettront de poursuivre ses essais en autonomie.

L'examineur appréciera suivant le nombre et la nature des interventions la pénalité à appliquer au barème initialement prévu.

Pour des raisons de sécurité, il est impératif qu'un examinateur évalue deux candidats au plus.

Le compte - rendu est rédigé en toute autonomie.

2°) Critères d'évaluation :

L'évaluation se fait selon les quatre parties suivantes :

- 1) La préparation doit être évaluée à partir de la préparation type.
- 2) La mise en oeuvre est évaluée selon les pénalités résultant de la nature et du nombre des aides apportées.
- 3) La conduite des essais est évaluée selon le nombre et la nature des erreurs commises par le candidat
- 4) Le compte - rendu doit être évalué selon les critères donnés.

3°) Barème de notation .

La base du barème est :

-pour le CAP : 3,5/ 6/ 2,5

-pour le BEP : 3/ 4/ 3

pour, respectivement: la préparation, le déroulement et le compte – rendu.

Si nécessaire se reporter au document instructions aux candidats.

GROUPEMENT INTER ACADEMIQUE II

Session 2003

BEP – CAP ELECTROTECHNIQUE

EP3 – Expérimentation Scientifique et Technique

INSTRUCTIONS AUX EXAMINATEURS

Durée : 4 h

Feuille 1 / 1